

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE**

RELEVÉ DE DÉCISIONS valant COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze février à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont -sur-Oise sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente

Etaients présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, Mme RONDINET Catherine, M. ANTY Olivier, Mme CODET Lisa, M. GARBE Alain, Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, Mme BEAUMELOU Marie, Mme VASSEUR Corinne, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. KASSE Alain, Mme ECARD Sabrina, M. NIESS Pierre-André, Mme BILA Muriel, Mme GARA-ATTIA Monia, M. BOUCHOUICHA Abdel Rani, M. LABBAS Mohamed, M. DUHAMEL Jean-Marie

Pouvoirs :

Mme DUMENIL Isabelle donne pouvoir M. APARICIO Jean-Michel
M. MOREAU Patrick donne pouvoir à M. REBEYROLLE Pascal
M. MORTEO Jean-Jules donne pouvoir à Mme BEAUMELOU Marie
M. MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme MORTAGNE Isabelle donne pouvoir à Mme HERLEM Marlène
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir à Mme GARA-ATTIA Monia
Mme HARNET Joëlle donne pouvoir à M. BOUCHOUICHA Abdel Rani

Absents :

M. LOSTUZZO Jean-Luc
M. GUERZOU Abderhamane
Mme BOUCHENE Nadia
M. LOMBARD Sébastien
Mme SAIB Leila

Formant la majorité des membres en exercice

M. DUHAMEL Jean-Marie a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 09/02/2022
- Date d'affichage : 09/02/2022
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 7
- Nombre d'absents : 5

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 6 décembre 2021

Le compte-rendu est approuvé par :

Adoptée par :

A la majorité dont une abstention (M. BOUCHOUICHA Abdel Rani)

Décisions de la Présidente (information)

- ✓ Le 22 novembre 2021, décision n° 2021-038, portant signature d'un contrat d'accompagnement pour la protection des données à caractère personnel dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), d'une durée de quatre ans, à compter du 27 novembre 2021, proposé par l'Association ADICO, située PAE du Tilloy, 2 rue Jean Monnet, BP 20683, 60006 BEAUVAIS Cedex, pour un montant de 1 550,00 € HT, soit 1 860,00 € TTC

- ✓ Le 22 novembre 2021, décision n° 2021-039, portant signature d'une convention d'analyse et de conseil en ingénierie fiscale, d'une durée couvrant la fin d'année civile en cours à la date de signature, ainsi que les deux années civiles suivantes (2022 – 2023), avec la société CTR, située 16 boulevard Garibaldi, 92130 ISSY LES MOULINEAUX.
La rémunération du prestataire est fixée à 36 % des économies réalisées au titre des années civiles non prescrites, de l'année civile en cours à la date de mise en œuvre de la recommandation et des deux années civiles suivantes.

- ✓ Le 30 novembre 2021, décision n° 2021-040, portant signature d'un avenant n° 0002 au contrat d'assurance 095207/L, marché n° 2019-005, lot 3A, relatif aux garanties responsabilités, défenses et recours du contrat « véhicules à moteur », proposé par « SMACL Assurances », située 141 avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT Cedex 9, pour un montant de 1 028,99 € HT, soit 1 284,12 € TTC

- ✓ Le 11 octobre 2021, décision n° 2021-035, portant attribution du marché n° 2021-005, relatif à l'élaboration d'un Plan Guide d'aménagement sur tout le linéaire de l'Oise du territoire incluant une circulation douce entre les neuf communes de l'intercommunalité (plan vélo), au groupement dont le mandataire est INGETEC, situé 67 rue Damesme, 75013 PARIS (Co-traitants : FOLIUS ECOPAYSAGE situé à SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS 76190 – AVIVE situé à FECAMP 76400), pour un montant global et forfaitaire de 39 675,00 € HT (47 610 € TTC), correspondant à l'ensemble des phases du projet (Etat des lieux – Diagnostic ; scénarios d'itinéraires et d'aménagements ; Programme d'actions)

- ✓ Le 14 janvier 2022, décision n° 2022-001, portant signature d'une convention relative à la plateforme de guichet unique d'amélioration et d'adaptation de l'habitat avec l'association SOLIHA GRAND PARIS et pour un coût annuel de 5 900 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Délibération n° 2022-001 : Rapport / Débat d'Orientations Budgétaires

Article 1 : DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise pour l'exercice 2022

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de cette délibération

Adoptée par :

A l'unanimité

Délibération n° 2022-002 : Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes du SMDEGTVO relatif au gaz pour les années 2023-2026

Article 1 : RENOUVELLE son adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, et la fourniture et services en matière de transition énergétique du SMDEGTVO,

Article 2 : APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes coordonné par le SMDEGTVO

Article 3 : DONNE mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise sera partie prenante

Article 4 : S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés

Article 5 : AUTORISE Madame la Présidente à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adoptée par :

A l'unanimité

Délibération n° 2022-003 : Approbation du Contrat de Relance et de transition Ecologique entre la CCHVO, l'Etat et le Conseil Départemental du Val d'Oise

Article 1 : APPROUVE le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ci-annexé

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant, à procéder à la signature de ce dernier et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adoptée par :

A l'unanimité

Délibération n° 2022-004 : Mise en place d'un Contrat de Relance Logement

Article 1 : INSCRIT la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise dans la démarche de contrat de relance du logement (CRL)

Article 2 : APPROUVE le projet de contrat de relance du logement en l'état actuel d'avancement tel qu'annexé à la présente délibération

Article 3 : DONNE mandat à Madame la Présidente pour finaliser avec les Maires la liste des permis de construire ouvrant droit à une aide

Article 4 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer le contrat de relance du logement avec l'État et les communes volontaires, ainsi que tout avenant, tout courrier et tout acte y afférent

Article 5 : SOLLICITE les communes volontaires à présenter la délibération précisant le tableau de programmation des projets de logements et autorisant les Maires à signer le contrat de relance du logement lors des prochains conseils municipaux

Article 6 : CHARGE Madame la Présidente ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoptée par :

A l'unanimité

Délibération n° 2022-005 : Communication du bilan des actions réalisées dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » pour les communes de Beaumont-sur-Oise, de Persan et la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Article 1 : PREND ACTE de la communication du bilan des actions menées dans le cadre des dispositifs « Action Cœur de Ville » et « Opération de Revitalisation de Territoire »

Adoptée par :

A l'unanimité

Délibération n° 2022-006 : Créations de postes

Article 1 : APPROUVE à effet du 1^{er} mars 2022, la modification apportée au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet joint ci-dessous :

Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/03/2022
1	A	1 poste de « chef de projet CRTE » à temps complet Ingénieur principal Poste n° 85		0
1	A	1 poste de « chef de projet CRTE » à temps complet Ingénieur - Poste n° 86		0
1	B	1 poste de « chef de projet CRTE » à temps complet Technicien principal de 1 ^{ère} classe Poste n° 87		0
1	B	1 poste de « chef de projet CRTE » à temps complet Technicien principal de 2 ^{ème} classe Poste n° 88		0

Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/03/2022
1	B	1 poste de « conseiller numérique » à temps complet Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Poste n° 90		0
1	B	1 poste de « conseiller numérique » à temps complet Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Poste n° 91		0
1	B	1 poste de « conseiller numérique » à temps complet Rédacteur Poste n° 92		0
1	C	1 poste de « conseiller numérique » à temps complet Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Poste n° 93		0
1	C	1 poste de « conseiller numérique » à temps complet Adjoint administratif Poste n° 95		0

Filière : Autres				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/03/2022
0	Sans		CUI-CAE à temps complet Parcours emploi compétences (PEC) Poste n° 96	1

FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Permanents ou Non Permanents	Postes budgétés	Postes pourvus	Postes vacants	% de TNC	IB si non titulaire (indice de référence au 01/01/2021)	N° de poste
EMPLOI FONCTIONNEL				2	2	0			
	Directeur Général des Services	A	P	1	1	0			1
	Directeur Général Adjoint des Services	A	P	1	1	0			80
FILIERE ADMINISTRATIVE				27	13	14			
	Attaché Hors Classe	A	P	1	1	0			2
	Attaché Hors Classe			1	1	0			
	Attaché Principal	A	P	1	1	0			3
	Attaché Principal			1	1	0			
	Attaché	A	P	1	1	0			4
	Attaché	A	P	1	1	0			5
	Attaché	A	P	1	1	0			6
	Attaché	A	P	1	1	0			7
	Attaché	A	P	1	0	1			8
	Attaché	A	P	1	0	1			9
	Attaché			6	4	2			
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	P	1	0	1			10
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	P	1	0	1			11
	Rédacteur Principal de 1^{ère} classe			2	0	2			
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	1	0			12
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	1	0			13
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	0	1			14
	Rédacteur Principal de 2^{ème} classe			3	2	1			
	Rédacteur	B	P	1	1	0		388	15
	Rédacteur	B	P	1	0	1			16
	Rédacteur	B	P	1	0	1			17
	Rédacteur			3	1	2			
	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	P	1	0	1			18
	Adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe			1	0	1			
	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	0	1			19
	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	0	1			20
	Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe			2	0	2			
	Adjoint administratif	C	P	1	1	0			21
	Adjoint administratif	C	P	1	0	1			22
	Adjoint administratif	C	P	1	1	0			23
	Adjoint administratif	C	P	1	0	1			24
	Adjoint administratif	C	NP	1	0	1		354	25
	Adjoint administratif à TNC	C	P	1	1	0	<ou= à 50%		26
	Adjoint administratif à TNC	C	P	1	0	1	<ou= à 50%		27
	Adjoint administratif à TNC	C	P	1	1	0	<ou= à 50%	354	82
	Adjoint administratif			8	4	4			
FILIERE TECHNIQUE				20	8	12			
	Ingénieur	A	P	1	0	1			28
	Ingénieur			1	0	1			
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	P	1	1	0			29
	Technicien principal de 1^{ère} classe			1	1	0			
	Agent de maîtrise	C	P	1	1	0			30
	Agent de maîtrise			1	1	0			
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	P	1	0	1			31
	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe			1	0	1			
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	1	0			32
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	1	0			33
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	1	0			34
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	1	0			35
	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe			4	4	0			
	Adjoint technique	C	P	1	0	1			36
	Adjoint technique	C	P	1	1	0			37
	Adjoint technique	C	P	1	0	1			38
	Adjoint technique	C	P	1	0	1			39
	Adjoint technique	C	P	1	0	1			40
	Adjoint technique	C	NP	1	0	1			41
	Adjoint technique	C	NP	1	0	1			42
	Adjoint technique	C	NP	1	0	1			43
	Adjoint technique	C	NP	1	0	1			44
	Adjoint technique à TNC (à transformer en NP)	C	P	1	0	1	<ou= à 50%	354	45
	Adjoint technique à TNC (à transformer en NP)	C	P	1	0	1	<ou= à 50%	354	46
	Adjoint technique à TNC	C	P	1	1	0	<ou= à 50%	354	83
	Adjoint technique			12	2	10			

TABLEAU DES EFFECTIFS - MAJ 01-03-2022

FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Permanents ou Non Permanents	Postes budgétés	Postes pourvus	Postes vacants	% de TNC	IB si non titulaire (indice de référence au 01/01/2021)	N° de poste
FILIERE SPORTIVE				24	12	12			
	Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	B	P	1	1	0			47
	Educateur des APS Principal de 1^{ère} classe			1	1	0			
	Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	1	0			48
	Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	1	0			49
	Educateur des APS Principal de 2^{ème} classe			2	2	0			
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		415	50
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		415	51
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		372	52
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		372	53
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		372	54
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		372	55
	Educateur des APS	B	P	1	0	1			56
	Educateur des APS	B	P	1	0	1			57
	Educateur des APS	B	NP	1	1	0		372	58
	Educateur des APS	B	NP	1	0	1			59
	Educateur des APS	B	NP	1	0	1			60
	Educateur des APS	B	NP	1	0	1			61
	Educateur des APS - TNC	B		1	0	1			62
	Educateur des APS - TNC	B		1	0	1			63
	Educateur des APS			14	7	7			
	Opérateur des APS	C	P	1	0	1			64
	Opérateur des APS	C	P	1	0	1			65
	Opérateur des APS	C	P	1	0	1			66
	Opérateur des APS - TNC	C		1	1	0	< à 50%		67
	Opérateur des APS - TNC	C		1	0	1	< à 50%		68
	Opérateur des APS - TNC	C		1	1	0	< à 50%		69
	Opérateur des APS - TNC	C		1	0	1	< à 50%		70
	Opérateur des APS			7	2	5			
FILIERE MEDICO SOCIALE				2	0	2			
	Infirmier cadre de santé	A	P	1	0	1			71
	Infirmier cadre de santé			1	0	1			
	Psychologue de classe normale	A	P	1	0	1			72
	Psychologue de classe normale			1	0	1			
AUTRES									
	(Date de création)								
	Apprenti (Délibération du 10/12/2018)	Sans	NP	1	1	0			73
	Contrat CUI-CAE "Parcours Emploi Compétence" (PEC) (Délibération du 10/12/2018)	Sans	NP	1	1	0			74
	Contrat CUI-CAE "Parcours Emploi Compétence" (PEC) (Délibération du 28/06/2021)	Sans	NP	1	1	0			84
	Contrat CUI-CAE "Parcours Emploi Compétence" (PEC) (Délibération du 28/06/2021)	Sans	NP	1	0	1			96
	Activité accessoire « Mise à jour des supports de communication : site internet » (Délibération du 27/10/2014)	AA	NP	1	1	0		Rémunération accessoire	75
	Activité accessoire « Rédaction des contenus de communication : site internet et magazine » (Délibération du 27/10/2014)	AA	NP	1	1	0		Rémunération accessoire	76
	Chargé(e) de mission « Conseil Local de Santé Mentale » (Délibérations des 23/10/2017 et 05/03/2018)	A	P	1	1	0		500	77
	Chargé(e) de mission - Directeur(trice) de projet « Action Cœur de Ville » (Délibération du 25/06/2018)	A	P	1	1	0		567	79
	Chargé(e) de mission « Contrat Local de Santé Intercommunal » (Délibération du 07/12/2020)	A	P	1	1	0		525	81
	Chef de Projet « Contrat de relance et de transition écologique » (Délibération du 18/10/2021)	B	P	1	1	0			89
	« Conseiller numérique » Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (Délibération du 18/10/2021)	C	P	1	0	1		430	94

Adoptée par :

A l'unanimité

Délibération n° 2022-007 : Poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) - Participation accordée à la Ville de Beaumont-sur-Oise pour les dépenses salariales

Article 1 : AUTORISE pour le recrutement d'un Intervenant Social en Gendarmerie de Persan, le versement d'une participation à la Ville de Beaumont-sur-Oise, d'un montant plafonné à 5 000 Euros, calculée sur le tiers du montant de la rémunération de l'ISG restant à charge de la ville de Beaumont-sur-Oise, sur une base annuelle maximum de 45 000 Euros charges comprises

Article 2 : PRECISE que cette participation sera actée par une convention tri-partite, entre les communes de Beaumont-sur-Oise, de Persan et la CCHVO, dont la reconduction annuelle est conditionnée à la fourniture des justificatifs de salaire de l'ISG et au maintien du dispositif avec un financement annuel pérenne de l'Etat et du Conseil Départemental

Article 3 : AUTORISE la Présidente à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adoptée par :

A l'unanimité

Délibération n° 2022-008 : Budget Principal CCHVO - Subvention de fonctionnement 2022 à l'association UCHVO

Article 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 12 000 Euros à l'association UCHVO, au titre de l'exercice 2022, suivant l'échéancier suivant :

- 1^{er} versement en avril 2022
- 2^{ème} versement en juillet 2022
- 3^{ème} versement en novembre 2022

Article 2 : RAPPELLE que le versement de certaines subventions est conditionné à la réception des demandes, à la transmission de certains documents, à la réalisation des actions prévues ou à la mise en place de conventions d'objectifs

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à verser ladite subvention pour l'année 2022 dès lors que les conditions d'octroi sont remplies

Article 4 : AUTORISE Madame la Présidente à établir et signer, le cas échéant, la convention d'objectifs et tout document inhérent au versement de la subvention allouée

Article 5 : NOTE que cette subvention sera inscrite au budget principal 2022 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise à une subdivision de l'article 657

Adoptée par :

A l'unanimité



C. Borgne

Catherine BORGNE
Présidente

Rendu exécutoire le : 16/02/2022

Affiché le : 16/02/2022

Publié le : 16/02/2022

Signé – par délégation -
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Séance levée à 21H30

Vous pouvez également consulter ce relevé de décision sur le site Internet de la Communauté :
www.cc-hautvaldoise.fr